CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE KOUSSILI-OUEST, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La **SOCIÉTÉ** ci-après dénommée «**SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL»,** Représentée par Monsieur **Zeng GAO,** le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la **SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL.**

L'État et la **SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la **SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **KOUSSILI-OUEST** Cercle de **KENIEBA,** Région de **KAYES** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties

ATTENDU QUE la **SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la **SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 24 NOV 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ MALI RENHONG MINING-SARL

LE GÉRANT

Zeng GAO

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de KOUSSILI-OUEST

Le point A : Intersection du parallèle 13°31'59"N et du méridien 11°40'19"W

Du point A au point B suivant le parallèle 13°31'59"N

Le point B : Intersection du parallèle 13°31'59"N et du méridien 11°38'14"W

Du point B au point C suivant le méridien 11°38'14"W

Le point C : Intersection du parallèle 13°27'15"N et du méridien 11°38'14"W

Du point C au point D suivant le parallèle 13°27'15"N

Le point D : Intersection du parallèle 13°27'15"N et du méridien 11°41'34"W

Du point D au point E suivant le méridien 11°41'34"W

Le point E : Intersection du parallèle 13°30'59"N et du méridien 11°41'34"W

Du point E au point F suivant le parallèle 13°30'59"N

Le point F : Intersection du parallèle 13°30'59"N et du méridien 11°40'19"W

Du point F au point A suivant le méridien 11°40'19"W

Superficie : 54 Km²

ANNEXE II :

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE KOUSSILI-OUEST

A. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

1. Compilation des données existantes ;
2. Elaboration et mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impact Environnemental et Social ;
3. Echantillonnage géochimique sol (400 m x 100 m) : 1 200 échantillons ;
4. Géophysique aéroportée par Drone ;
5. Cartographie géologique et régolithique du permis ;
6. Sondage à la tarière : 400 m, 400 échantillons ;
7. Analyse des échantillons : 1 600 échantillons.

Deuxième année :

1. Echantillonnage géochimique sol additionnel (200 m x 100 m et 100 m x 50 m) : 300 échantillons ;
2. Géophysique au sol (Magnétisme) : 40 km linéaires ;
3. Cartographie géologique détaillée de certaines zones ;
4. Sondage AC : 2000 m pour 2000 échantillons ;
5. Analyse des échantillons : 2 300 échantillons.
6. Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social.

Troisième année :

1. Echantillonnage géochimique sol additionnel (50 m x 50 m) : 200 échantillons ;
2. Géophysique au sol (IP) : 25 km linéaires ;
3. Sondage AC (400 m pour 400 échantillons) ;
4. Sondage RC (2 500 m pour 2 500 échantillons) ;
5. Analyse des échantillons : 3 100 échantillons ;
6. Test métallurgique ;
7. Evaluation des ressources ;
8. Etude de préfaisabilité ;
9. Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social.

B. COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Frais de gestion et personnels	6 500 000
	Compilation des données existantes	1 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	6 000 000
3	Frais de carburant (3 000L)	1 800 000
4	Elaboration et mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	2 500 000
5	Echantillonnage géochimique sol (400 m x 100 m) : 1 200 échantillons	2 400 000
6	Cartographie et Echantillonnage des sites d'orpaillage : 100 échantillons	200 000
7	Géophysique aéroportée (Drone)	4 500 000
8	Cartographie géologique et régolithique du permis	1 500 000
10	Sondage à la tarière : 400 m, 400 échantillons	4 000 000
11	Frais d'analyses des échantillons prélevés : 1 700 échantillons	13 600 000
Total Première Année		**44 000 000**

Deuxième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Frais de gestion et personnels	8 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	7 000 000
3	Frais de carburant t (5 500L)	3 300 000
4	Echantillonnage géochimique sol additionnel (200 m x 100 m et 100 m x 50 m) : 300 échantillons	600 000
5	Géophysique au sol (Magnétisme) : 40 km linéaires	4 000 000
6	Cartographie géologique détaillée de certaines zones	2 000 000
7	Sondage AC : 2 000 m pour 2 000 échantillons	17 000 000
8	Frais d'analyses des échantillons : 2 300	18 400 000
9	Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	3 000 000
Total Deuxième Année		**63 300 000**

Troisième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Frais de gestion et personnels	10 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	8 000 000
3	Frais de carburant (10 000L)	6 000 000
4	Géophysique au sol (IP) : 25 km linéaires ;	7 500 000
5	Echantillonnage géochimique sol additionnel (50 m x 50 m) : 200 échantillons	400 000
6	Sondage AC (400 m pour 400 échantillons)	5 000 000
7	Sondage RC (2 500 m pour 2 500 échantillons)	40 000 000
8	Analyses des échantillons: 3 100 échantillons	24 800 000
9	Test métallurgique	6 000 000
10	Evaluation des ressources	5 000 000
11	Etude de préfaisabilité	4 000 000
12	Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	5 000 000
Total Troisième Année		**121 700 000**

COÛT TOTAL (en F CFA) = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année	**229 000 000**